

DES RESPONSABILITÉS PARTAGÉES ENTRE PARENTS, PROFESSIONNELS ET ÉLUS MUNICIPAUX AU PROJET LOCAL DE CO-ÉDUCATION*

Frédéric Jésus**

LES PRINCIPALES COMPOSANTES D'UNE POLITIQUE MUNICIPALE EN DIRECTION DES FAMILLES

L'urbanisation croissante des lieux et des modes de vie expose les villes, entre autres multiples défis, à celui de construire les moyens d'y assurer le bien-être de l'ensemble des familles qui y résident ainsi que l'éducation, les loisirs, la sécurité et l'émancipation de l'ensemble de leurs enfants de tous âges.

Le rôle des municipalités à l'égard des familles résulte en grande partie de leurs obligations, légales ou réglementaires, en matière d'état civil, de permis de construire et de logements, de crèches et de halte-garderies, d'inscriptions et de locaux scolaires, de services et d'activités périscolaires, d'aides et de structures sociales, de gestion des cimetières, etc. - et, plus récemment, de différents dispositifs de contrôle social instaurés par le gouvernement et le Parlement entre 2004 et 2007 (contrôle accru de l'assiduité scolaire, « conseils des droits et devoirs des familles », etc.).

Au delà, les municipalités et leurs élus contribuent dans une large mesure, notamment en milieu urbain, à déterminer la qualité du cadre et des conditions de vie des familles.

Elles prennent une part essentielle dans la concrétisation du principe figurant dans le préambule de la Convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990, et selon lequel « *la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres, et en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté* ».

La protection et l'assistance dues aux familles ne sauraient cependant, aujourd'hui, se concevoir sans que soit simultanément définie la part d'expression et de pouvoir qui leur revient et qui doit leur être reconnue pour ce qui concerne la conception, l'organisation, le fonctionnement et le devenir des espaces urbains, de ce qui les compose et de ce qui s'y passe.

Difficiles à définir, à délimiter et même à discerner, les politiques publiques locales, et notamment municipales voire inter-communales, menées en direction des familles sont, le plus souvent, d'abord des politiques de fait. Elles se constatent *in situ*, alors même qu'elles n'ont généralement été ni conçues ni

* NB : ce texte, prononcé en 2006 et publié en 2008, a été rédigé entre la tenue du Sixième congrès national sur la parentalité organisé par PARENTEL en juin 2006 et la tenue des élections municipales en mars 2008.

** Cadre supérieur en collectivité territoriale, médecin, pédopsychiatre. Auteur de « *Coéduquer – Pour un développement social durable* », 2004, Dunod. Vice-président de la section française de Défense des Enfants International (DEI-France). Ouvrage en préparation : « *Villes et familles* ».

programmées - et encore moins évaluées - comme telles. Si elles s'avèrent plus souvent implicites qu'explicites, c'est parce qu'elles relèvent en grande partie d'une série de compétences dites « facultatives » des collectivités territoriales. Elles résultent, en l'occurrence, des choix effectués par les élus locaux au titre de ces compétences à l'égard des enfants, des jeunes, de leur éducation, de leurs parents, des logiques tarifaires appliquées aux uns et aux autres dans les équipements municipaux, de l'action et de l'aide sociales extralégales déployées à leur intention, etc.

Que leurs objectifs soient affichés ou non, la cohérence globale de telles politiques requiert en outre, du moins en théorie, des approches transversales ; et leur caractère extensif nécessite la mobilisation de partenariats à géométrie variable, en particulier avec les Caisses des allocations familiales et les services extérieurs de l'État. Autant de contraintes qui, il faut le reconnaître, ne facilitent guère leur visibilité.

Rares sont encore, cependant, les municipalités qui expriment la volonté et manifestent l'ambition de développer une politique explicite en direction des familles. À défaut d'en afficher d'emblée tous les aboutissants qualitatifs, elles s'efforcent alors d'en mettre à jour et d'en mobiliser plusieurs tenants quantitatifs. Elles peuvent ainsi s'attacher à atteindre divers objectifs chiffrés, portant sur des domaines tels que : l'arrêt et l'inversion de la tendance démographique à la moindre présence de familles dans le centre historique des agglomérations urbaines, par déficit d'installations ou par départs prématurés de celles-ci ; l'accroissement et l'harmonisation géographique de l'« offre » de places d'accueil pour les jeunes enfants et d'activités périscolaires pour les enfants d'âge scolaire primaire et pour les collégiens ; la montée en charge de nouveaux dispositifs et de nouvelles prestations d'aide et d'action sociales à destination des familles fragilisées ou en difficulté. Dans la mesure du possible, les évolutions quantitatives recherchées sont alors assorties d'exigences qualitatives concomitantes.

Simultanément, les prémices de telles politiques municipales en direction des familles doivent souvent relever le défi d'échapper aux tentations historiques nationales de suivre une pente d'obédience strictement nataliste, ou de ne recourir qu'à des méthodes et des outils classiquement redistributifs, ou encore de se soumettre à des impératifs exclusivement féministes. Elles doivent s'émanciper de la propension, plus récente mais croissante, à ne penser et présenter l'action familiale que comme une composante des politiques sociales, socio-éducatives et médico-sociales.

Pour autant, en ce domaine comme en plusieurs autres, les villes engagées de la sorte peinent souvent à réaliser les nécessaires intégrations de leurs diverses compétences propres, et plus encore parfois avec celles du conseil général. Elles restent encore trop souvent enclines à entretenir des clivages inutiles, potentiellement préjudiciables aux familles comme à la créativité des professionnels publics et associatifs en contact avec elles, et qui fragilisent voire opacifient les orientations proposées.

Du côté des compétences municipales, l'effort mené en faveur de l'offre d'accueil de la petite enfance et de sa diversification, pour indispensable qu'il soit, risque de mobiliser l'essentiel de l'attention vers la satisfaction immédiate des seules familles bénéficiant de ces prestations et des équipements qui les matérialisent. Or une politique municipale d'accueil des jeunes enfants et des enfants d'âge scolaire doit s'intéresser tout autant à ces familles qu'à celles qui, pour diverses raisons (coûts, horaires, manque de souplesse, etc.), échouent à y accéder. Elle doit en effet prendre en compte, dans une perspective de projet

éducatif précoce et global, tant les potentialités co-éducatives que recèlent les équipements existants que les besoins en la matière des enfants et des familles qui ne les fréquentent pas.

S'agissant des compétences du Conseil général, l'énergie et les moyens sont de même souvent focalisés sur les familles en difficultés sociales et éducatives, et sur les enfants et les jeunes exposés aux différents types de problèmes qui peuvent certes en résulter, mais ils risquent parfois d'en sous-estimer les causes extra-familiales. Les politiques qui concernent les uns et les autres nécessiteraient désormais de s'inscrire plus avant dans une dynamique de développement social local et durable susceptible d'intéresser à terme l'ensemble des familles, des enfants et des jeunes, qu'ils soient en difficulté ou non. Il conviendrait de mobiliser en ce sens, et pas seulement dans les « quartiers prioritaires », l'ensemble des composantes (éducation, santé, temps libres, culture, sport, démocratie participative) pouvant y contribuer.

Aussi, s'agissant des politiques en direction des familles, l'enjeu des futurs mandats municipaux (2008-2014) pourrait-il consister à réduire puis à effacer les clivages institutionnels de compétences qui en réduisent l'efficacité et la portée, et de le faire en s'appuyant sur les besoins manifestés et sur les aspirations exprimées par les familles elles-mêmes. L'adoption, la mise en œuvre et l'évaluation, régulière et participative, d'un véritable projet éducatif local pourraient constituer, parmi d'autres, des supports opérationnels privilégiés, rendus visibles et lisibles car sans cesse évolutifs, d'un tel enjeu. Un tel projet éducatif devrait être précoce, c'est-à-dire envisagé dès la petite enfance, et global, c'est-à-dire prenant en considération tous les lieux et temps de vie, y compris familiaux, des enfants et des jeunes. Il pourrait être en partie décliné au niveau des quartiers.

Les mandats municipaux ultérieurs (2014-2020) suivant pourrait alors se consacrer à étendre cette approche et à mettre en œuvre, sur des bases institutionnelles ainsi déségmentées, une politique familiale locale, globale, explicite, utile et mobilisatrice pour toutes les familles. Cette perspective viendrait alors abonder et concrétiser une perspective de développement humain - et plus seulement de développement social - et viser des effets durables à travers son aptitude, au quotidien de la vie publique et privée, à fournir aux enfants et aux jeunes le goût de la connaissance, du respect et de l'entretien actifs des multiples environnements urbains qui sont, de fait, les leurs.

Ce sont ces premiers constats et ces hypothèses prospectives qu'il convient maintenant d'étayer.

L'AVENIR DES VILLES VIENT DE LOIN, IL DOIT SE PENSER LOIN ET IL PASSE, ENTRE AUTRES, PAR LES FAMILLES.

Force est de constater que l'avenir des villes, et notamment des grandes villes, vient de loin. Embourgeoisement des premiers occupants et concentration autour d'eux de leurs employés et de leurs obligés, exodes ruraux liés à l'industrialisation, migrations internationales et regroupements familiaux : telles sont les étapes qui ont déterminé les organisations sociales et les répartitions spatiales d'une urbanisation massive qu'il reste encore, en grande partie, à humaniser. De ce point de vue, le chantier est immense, permanent mais aussi, impérieux : aujourd'hui, plus de 80 % de la population européenne vit en ville, et pourrait le plus souvent y vivre mieux.

Force est également de constater que, historiquement, les partis politiques et les forces se réclamant de la gauche ont partie liée avec le fait urbain. Leurs militants et leurs élus, municipaux et nationaux, ont contribué à y faire naître, à y nourrir et y installer, au nom de l'intérêt général, nombre de ces utopies sociales dont les villes sont souvent le creuset. L'implantation et l'aménagement d'espaces collectifs ouverts à tous, le développement des moyens de communication et leur accessibilité au plus grand nombre, l'hygiène des milieux de vie et la santé publique, l'habitat populaire de qualité, la recherche de mixité résidentielle, le développement et l'adaptation des services publics aux attentes des habitants et à leurs évolutions, l'articulation de l'individuel et du collectif au titre du « mieux vivre ensemble » sont autant d'objectifs classiques, mais sans cesse réactualisés, que la gauche s'attache à faire valoir pour les villes. Le dernier quart de siècle lui doit aussi, entre autres, les dynamiques de développement social urbain, les zones d'éducation prioritaire et, plus récemment, un nouveau souffle pour les transports en commun ou encore l'introduction de normes de haute qualité environnementale dans les logements et les équipements sociaux.

Force est enfin de constater que, le plus souvent, les partis politiques et les forces se réclamant de la droite ou de centre ont fait leur nombre des évolutions imprimées par ces politiques publiques, et en ont parfois accru l'efficacité ou l'efficience.

Aujourd'hui, en matière de réalités urbaines, l'ensemble des décideurs politiques locaux, doivent plus que jamais continuer à penser loin.

Il leur faut penser loin dans le temps, à l'échelle non pas d'une seule mais au moins de deux mandatures municipales, c'est-à-dire à l'horizon des enjeux de l'an 2020 qui, par exemple, verra les nouveau-nés d'aujourd'hui entrés au collège, les élèves de 6^{ème} d'aujourd'hui passés dans la vie active autonome, et plus d'un actif d'aujourd'hui sur cinq devenu retraité.

Il faut aussi penser loin dans l'espace. Au vu du départ persistant des familles vers des banlieues de plus en plus lointaines malgré des emplois qui restent souvent concentrés en centre ville, ou encore de la connexion accrue des services urbains, notamment de transports et d'assainissement, avec ceux de ces mêmes banlieues, qui peut imaginer que l'avenir des villes va pouvoir longtemps s'obstiner à piétiner derrière leurs anciennes frontières administratives ? Nombre d'équipes municipales ont déjà commencé à ouvrir l'espace de leurs communes en conséquence, à travers notamment les grands projets de renouvellement urbain de plusieurs quartiers périphériques et de communes limitrophes.

En tous temps et en tous lieux, la ville a consisté en des regroupements de résidences essentiellement familiales et de bâtiments officiels (religieux, militaires, administratifs, commerciaux, éducatifs, culturels, de loisirs, etc.) et en leurs distributions autour de voies de communication (rivières, routes, réseaux ferrés, fibres optiques, etc.) dédiées aux besoins de circulation internes et externes des personnes, des objets et des informations.

Or aujourd'hui, dans les grands villes, nombre de bâtiments officiels n'ont pas une destination exclusivement locale mais accaparent des emprises parfois exorbitantes dans un contexte pourtant souvent marqué par la saturation du domaine foncier et la rareté des logements, notamment sociaux dans certains quartiers dits « historiques ». Les voies de communication et les zones de circulation, tout comme d'ailleurs les espaces

verts, font l'objet de tensions et de conflits d'usages permanents et de tous ordres, et il s'avère souvent difficile de préserver ou de restaurer leurs caractères d'espaces publics à partager.

Les données issues du dernier recensement général de la population (réalisé en 1999) et les premières estimations produites par le recensement en cours donnent à voir une sous représentation persistante des familles¹ dans les centres d'agglomération. Ainsi à Paris, qui s'avère emblématique à cet égard, elles étaient au nombre de 244.300 au recensement de 1999 (et sans doute d'environ 250.000 aujourd'hui), et ne représentaient que 22 % des ménages contre 36,1 % en France, 37,1 % en Île-de-France, 38 % en petite couronne et 45,9 % en grande couronne. Comment ne pas voir en ces chiffres le reflet d'une difficulté majeure de la capitale, malgré les efforts de sa municipalité, à attirer ou à conserver ses familles ? D'une propension à les laisser voire à les faire partir en ses proches et, plus encore, lointaines périphéries ? Ou, au mieux, du parti pris de continuer à les confiner dans certains quartiers peu hospitaliers de ses arrondissements périphériques du nord, du nord-est et du sud est ? Comment ne pas se préoccuper de ces tendances rémanentes, sachant qu'il en résulte que près d'un ménage parisien sur deux est composé d'une personne seule ?

Certes, les mêmes tendances caractérisent en France et en Europe la plupart des centres d'agglomération et, notamment, des villes universitaires. Mais l'inquiétude ici exprimée n'est pas seulement démographique, liée à des présupposés péjoratifs – qu'il faudrait alors justifier - sur la solitude ou le vieillissement de la population des centres villes, ou encore, à l'inverse, sur son « jeunisme » étudiantin. Le souci résulte surtout de l'inventaire de tout ce dont une ville peut se trouver privée du fait de la faible présence d'enfants et de jeunes en son sein, et du déficit de ces formes particulières de sociabilité que peut susciter la vie familiale lorsqu'elle se déploie à l'extérieur de ses espaces strictement domestiques.

Il convient donc d'examiner comment et pourquoi, c'est-à-dire en vue de quels objectifs de méthodes et de résultats, une politique municipale peut et doit investir les familles comme enjeux, supports et relais d'un développement social, éducatif, économique, environnemental et urbain durable.

POURQUOI LES FAMILLES DOIVENT-ELLES INTERESSER LES POLITIQUES MUNICIPALES ?

Les fonctions classiquement dévolues aux villes par leurs habitants sont de pouvoir y résider, y circuler, y travailler et s'y cultiver (le regroupement de ces deux fonctions correspondant, surtout pour les générations montantes, à la possibilité de s'y instruire) et enfin s'y détendre. L'idéal consiste en ce qu'une intégration aboutie de ces fonctions permette et favorise, au cœur de la ville comme en ses quartiers, l'établissement de relations satisfaisantes entre les habitants, et ceci en dépit de l'anonymat qui y règne souvent et qui y est même parfois recherché.

C'est à l'aune de ces fonctions de base, puis à celle de leur décloisonnement et de leur dépassement en une synthèse harmonieuse, que l'on peut apprécier la place occupée et les espoirs portés par les familles urbaines. Car si nombre de familles contemporaines ont réussi à devenir plus relationnelles que

¹ Conformément à l'INSEE, on désigne ici par « famille » tout ménage composé d'au moins un adulte et d'au moins une autre personne de moins de 25 ans ayant un lien de filiation avec cet adulte et résidant de façon principale ou temporaire avec lui.

fonctionnelles, plus démocratiques que hiérarchiquement instituées, il se pourrait bien que les villes où elles vivent aspirent à suivre le même chemin qu'elles. Les logiques libérales et de profit à court terme appliquées aux villes ont longtemps tendu à isoler les habitants qu'elles avaient commencé par y regrouper en une visée prédominante d'économies d'échelle, ou d'économie tout court. L'histoire, sur les dernières décennies, de l'« importation » de travailleurs immigrés et des obstacles mis à leurs regroupements familiaux illustre la mise en œuvre de telles logiques. Il conviendrait désormais de rompre avec elles pour mieux percevoir et pour encourager le potentiel de ré-humanisation progressiste que, judicieusement accompagnées, les familles urbaines peuvent aujourd'hui imprimer à leurs cadres de vie.

L'ambivalence historique de la gauche et la méfiance réactualisée de la droite à l'égard des familles

Étymologiquement comme historiquement, la famille a commencé par désigner l'ensemble des « *famuli* » (esclaves puis serviteurs) et autres personnes de tous statuts attachés à la maison d'un maître et vivant sous le même toit que celui-ci. Englobant ensuite celles et ceux qui logeaient sous l'autorité du *pater familias* et qui composaient non seulement sa domesticité mais aussi sa parentèle, le terme a dû attendre le XVI^{ème} siècle pour se référer au seul double critère de co-résidence et de parenté qui en exprime depuis lors la spécificité.

Plus qu'en milieu rural, où la question des terres redistribuait les cartes, « la » famille citadine a longtemps correspondu à des formes précises d'organisation, de distribution et de reproduction des pouvoirs entre ses membres. Au sein de la sphère de plus en plus privée à laquelle elle se réduisait, les statuts respectifs des conjoints, des descendants et des collatéraux y étaient caractérisés par de profondes inégalités. En dépit des Lumières et de la Révolution, mais sous l'influence de l'industrialisation de la société, le modèle de la famille bourgeoise - patriarcale et paternaliste, hiérarchisée, conservatrice, figée par le mariage religieux, oppressive à l'égard des enfants - a réussi à s'imposer à partir du XIX^{ème} siècle, même dans les milieux ouvriers et paysans, pourtant formés de couples généralement bi-actifs et d'enfants relativement plus délégués.

La méfiance fondamentale de la gauche vis-à-vis de l'institution familiale provient en grande partie de là. Elle a notamment nourri sa volonté politique de généraliser l'école républicaine puis de promouvoir l'éducation populaire. Il s'agissait pour elle, dès et autant que possible, d'extirper les enfants - donc les futurs parents - de ce qui était perçu comme une gangue de reproduction des idéologies hostiles au progrès social et à l'émancipation des opprimés.

Grâce à l'éducation extra-familiale ainsi instaurée et aux vagues de fond militantes qui ont fait avancer la cause et les droits des femmes puis des enfants, l'égalisation des statuts personnels et la diversification des formes de familles ont alors commencé par s'imposer, en commençant par les milieux urbains. Vécues comme des espaces de repli et de protection face aux tensions de la vie quotidienne, notamment dans les quartiers populaires, les familles ne sont désormais plus systématiquement perçues comme des lieux de contention et d'oppression de leurs membres. Ceux-ci y trouvent souvent, au contraire, l'occasion d'une construction identitaire leur permettant de mieux préparer, négocier et réaliser le déploiement de leur vie sociale, professionnelle, culturelle, etc.

Les parents de conditions modestes, quant à eux, longtemps décriés pour leur ignorance ou leur inconséquence éducative, sont plus récemment taxés de « démissionnaires » par des professionnels qui -

même en se prétendant « de gauche » - persistent encore trop souvent à les regarder de haut et de loin. La plupart de ces parents ne souhaitent pourtant pas être tenus à distance de leurs responsabilités familiales et civiques. Ils revendiquent leurs rôles de premiers éducateurs de leurs enfants - et parfois des autres enfants qu'ils côtoient. Un nombre croissant d'entre eux interpellent les institutions nationales et locales, les médias et parfois les producteurs de biens et de services sur les places qu'il revient ou non aux uns et aux autres d'occuper dans des espaces éducatifs de plus en plus reconnus comme ouverts et partagés.

La gauche institutionnelle, même si elle a contribué à favoriser ces évolutions sociétales, hésite et tarde néanmoins à prendre la mesure de leurs conséquences. Encore très récemment, à l'occasion des débats préparatoires à l'adoption de la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance, les parlementaires socialistes ont objectivement rejoint leurs collègues de droite dans une commune propension à laisser penser et laisser dire que les familles seraient les seuls cadres et les principales sources de négligences voire de mises en danger des enfants. La plupart d'entre eux se sont certes refusés à stigmatiser et à pénaliser les familles en difficultés et ont affiché des options privilégiant la prévention de ces difficultés sur leurs « traitements » par les dispositifs de contrôle social ou judiciaire conçus et validés par la droite. Mais, en 2002 comme en 2007, lors des campagnes électorales présidentielles et législatives, cette ligne de démarcation est apparue ténue et pas toujours bien lisible.

De façon générale, les politiques menées par la gauche en direction des familles s'avèrent d'ailleurs plus souvent réactives que prospectives et proactives. Elles se focalisent sur les réponses aux seuls besoins primaires des familles pauvres - ce qui n'est pas critiquable en soi - abusivement qualifiées, à cette occasion, de « démunies » - ce qui est plus discutable : précarité économique n'est pas systématiquement synonyme, loin s'en faut, d'indigence relationnelle. Ce faisant, ces politiques négligent au passage de prendre en compte les attentes des familles de conditions modestes ou moyennes qui, conjointement malmenées au quotidien et lasses de leur isolement urbain, se montrent disponibles de ce fait à de nouvelles formes de solidarité, notamment dans des cadres associatifs de proximité.

Lorsque les familles pauvres - et souvent issues des migrations - ne subissent pas de relégations spatiales excessives, elles ne sont la plupart du temps « démunies » ni de ressources internes, ni d'ambitions pour leurs enfants, ni de la volonté d'ouvrir leurs réseaux sociaux à des familles voisines moins défavorisées qu'elles et qui, par exemple, n'ont délibérément pas fait le choix du contournement de la sectorisation scolaire. Entre elles, l'option du « vivre ensemble » plutôt que de l'« entre soi » - contraint pour les pauvres, protecteur pour les mieux lotis - peut subsister sous la forme de braises civiques sur lesquelles il conviendrait que les municipalités s'attachent à souffler. Loin de toute perspective incendiaire, il s'agirait en effet de saisir ces occasions pour œuvrer au réchauffement des liens sociaux de proximité. Susciter ou soutenir des initiatives locales d'échanges et d'entraides à teneurs inter-culturelles et si possible inter-générationnelles s'avère utile pour tous, d'autant plus qu'elles sont à ce titre habituellement appréciées, en premier lieu, des enfants et des jeunes eux-mêmes.

Au plan national, entre 1997 et 2002, comme au plan local, de nouvelles dynamiques se sont fait jour en ce sens. La mise en place, en 1999, des Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) aux niveaux départemental et souvent infra-départemental a témoigné, entre autres initiatives, d'une volonté nouvelle de l'État et, avec lui, des collectivités locales, des Caisses des allocations familiales et des associations, nationales ou de proximité. Il s'est agi, au motif du « soutien à la parentalité », d'intervenir

institutionnellement au sein de l'espace intime de la vie privée des familles qui le souhaitent ; et surtout de susciter, pour les solidariser, des échanges et des entraides entre les familles d'un même territoire.

Ces orientations nationales, descendantes mais déclinées et ajustées localement, ne traduisaient pas une rupture, mais l'impulsion de dynamiques complémentaires et de proximité vis-à-vis de politiques familiales classiquement centrées sur les transferts sociaux redistributifs régis par la fiscalité directe et par les prestations financières nationales légales ou, de façon plus hétéroclite, locales et extralégales. Elles permettaient aussi d'inscrire les politiques, non moins classiques, de programmation locale d'équipements et de services à destination familiale dans une démarche de concertation et de coordination inter-institutionnelles ouverte, du moins en théorie, aux parents eux-mêmes. De cette visée co-éducative, les dispositifs contractuels partenariaux impliquant fortement les villes tels que les contrats et les projets éducatifs locaux, les contrats enfance, les contrats temps libres ou certains volets des contrats de ville étaient de prometteuses expressions.

Ces approches nouvelles, toutes impulsées par la gauche au plan gouvernemental et diversement prolongées au plan local, ne sont pas radicalement abolies. Malencontreusement, cependant, les familles n'ont pas toujours disposé du temps nécessaire pour s'approprier en profondeur l'esprit et la lettre des dynamiques locales que ces démarches consultatives ont voulu impulser. À partir de 2002, en effet, avec l'alternance politique, la tonalité générale des politiques tout du moins nationales impulsées en direction des familles connaît d'importantes inflexions.

Par le décret du 19 février 2004, le gouvernement institue, aux motifs de la lutte contre l'absentéisme scolaire la possibilité d'obliger les parents à suivre des « stages de reparentalisation » à l'issue d'une prescription initiée par l'Inspecteur d'Académie. Par la loi du 31 mars 2006, dite sur l'« égalité des chances », le Parlement confie aux présidents de Conseil général la mise en place de « contrats de responsabilité parentale », plus coercitifs que contractuels, « *en cas d'absentéisme scolaire, de trouble porté au fonctionnement d'un établissement d'enseignement ou de toute autre difficulté liée à une carence de l'autorité parentale* ».

Enfin, dans ses dispositions relatives au champ familial, la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance introduit une architecture institutionnelle qui concentre dans les mains du maire un grand nombre d'outils de repérage, de contrôle, d'intervention et de sanction à l'égard des familles réputées exposées à des difficultés socio-éducatives. Il vise en effet à promouvoir localement le rôle pivot du maire en la matière, sans préjudice des attributions respectives, voire renforcées, du président du Conseil général, du préfet et du procureur de la République. Organisateur et coordinateur des informations relatives aux familles en difficulté de sa commune, président du « Conseil pour les droits et devoirs des familles » institué par cette loi et prescripteur à ce titre de mesures d'« accompagnement parental », le maire devient également l'interlocuteur privilégié du directeur de la Caisse d'allocations familiales et de l'inspecteur d'Académie.

Mue par une logique sinon réactionnaire, du moins répressive et génératrice de contrôle social accru sur les familles en difficulté, la droite gouvernementale et parlementaire semble ainsi s'être employée, en créant cette série de nouveaux dispositifs, à retourner contre les parents eux-mêmes le concept de « soutien à la parentalité ».

Il est vrai aussi que, dès son introduction, celui-ci est resté fragilisé, notamment en milieu urbain, par une insuffisante reconnaissance des parents comme forces de proposition et comme acteurs de première ligne des instances de démocratie participative, tels que par exemple les conseils de quartier - ou, plus sectoriellement, les conseils de crèche, les conseils d'école, les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté des collèges, les conseils de la vie sociale des établissements sociaux, socio-éducatifs ou médico-sociaux.

Il ne suffit pas, en effet, de « soutenir » les parents et d'étayer ou d'adoucir les conditions qui déterminent l'exercice de leurs fonctions et l'affirmation de leur rôle. Il importe aussi de valoriser et de promouvoir leurs places d'experts de leurs cadres et conditions de vie, qu'il s'agisse de l'espace domestique dédié à la sphère familiale ou de l'ensemble des espaces publics et privés qui composent leur environnement extérieur, et par exemple leur quartier et leur ville.

Agir avec les familles, c'est agir pour la ville

La composition, variable et évolutive, de la sphère familiale privée et les relations qui s'y déroulent sont circonscrites et identifiées par l'espace résidentiel intime de ses membres, autrement dit par le logement familial. Le « toit », qui le métonymise, ou le « foyer », qui le métaphorise, renvoient au prototype de la maison, et donc à un habitat soit rural soit, aujourd'hui, configuré sur le mode pavillonnaire de la « péri-urbanisation ». En ville, et surtout en centre d'agglomération, l'appartement équipé du chauffage central collectif s'est dans la grande majorité des cas substitué au toit et au foyer – sauf, étrangement, dans les dessins de nombre de jeunes enfants – pour localiser une famille donnée.

Le logement est la condition et la marque de présence d'une famille dans la ville. Bien entendu, tous les logements ne sont pas familiaux : ils peuvent héberger une personne seule, un couple sans enfant, d'autres types de « ménages », ou rester vides. Une famille « élargie », ou dont les membres ont dé-cohabité par séparation conjugale ou autonomisation des enfants, peut aussi se répartir entre plusieurs logements, plus ou moins éloignés les uns des autres, au sein d'une même ville. C'est dire l'importance, à cet égard comme à de nombreux autres, des moyens de déplacement qui les relie, d'autant que, on l'a vu, les familles résident plus souvent dans ses périphéries qu'en son centre, où les logements sont plus rares, plus petits et plus chers.

La rareté des grands logements et les prix de l'immobilier, à l'achat comme à la location, expliquent en grande partie le départ ou la non installation des familles dans les centres villes, du moins dès le deuxième enfant et pour les catégories sociales modestes. S'agissant toutefois des familles qui y résident malgré tout - dont une part importante dans le parc social - , leur concentration à la fois « horizontale » dans certains quartiers et « verticale » dans les cités et les immeubles amène à relever deux défis essentiels pour la qualité de la vie quotidienne qu'elles y mènent. Ces défis illustrent le propos de Jean-Jacques Rousseau dans « *Le Contrat social* », en 1762, lorsqu'il observait que « *les maisons font la ville, mais les citoyens font la cité* ».

Le premier défi concerne la présence, la diversité et l'accessibilité - géographique, socio-culturelle et financière – d'équipements et de services publics ou parapublics adaptés à leurs besoins en matière d'accueil de la petite enfance, de scolarité, d'activités périscolaires, de loisirs culturels et sportifs et de détente, mais aussi de transports, de sécurité, de santé, d'aides et d'actions sociales. D'autres besoins, relevant de

l'initiative privée, doivent bien entendu être également satisfaits : commerces divers, notamment d'alimentation, services bancaires, services à domicile, etc.

La réponse réside ici en la volonté politique de piloter, et si nécessaire de planifier de façon directive, des aménagements urbains équitablement appropriés à ces différents besoins. Il peut s'agir de corriger ou d'inverser des déséquilibres territoriaux injustifiés (comme cela a été engagé dans un nombre croissant de grandes villes en matière de crèches et de haltes-garderies, d'activités périscolaires, de centres d'animation, d'espaces verts, de services pour les personnes âgées ou handicapées, etc.) ; d'inventer de nouveaux services et de nouvelles prestations, de faire obstacle à la mono-activité ou à la désertification commerciales, etc. Si ces aménagements s'avèrent indispensables pour les familles, notamment pour ce qui concerne les services destinés aux enfants et aux jeunes, nombre d'entre eux le sont ou le deviennent à terme tout autant pour l'ensemble des habitants, par exemple en matière de transports, de voirie, de bibliothèques, de loisirs partagés, etc.

La consultation des habitants, et surtout des familles, s'avère ici incontournable pour estimer la pertinence, évaluer l'efficacité et ajuster le développement des initiatives politiques et parfois pour susciter les motivations et créer les rapports de force nécessaires aux prises de décision.

De ce point de vue, il s'avère que les parents sont souvent les plus aptes et les plus enclins à se mobiliser sur des sujets et des projets d'intérêt général. Peut-être l'éducation des enfants les sensibilise-t-elle plus que d'autres aux enjeux du développement urbain et social durable. Peut-être sont-ils les plus exposés à la complexe alchimie qui, chaque jour, fait dépendre la conciliation de leurs temps professionnels, familiaux et sociaux de l'organisation et du partage des espaces, des services et des transports publics. Peut-être sont-ils particulièrement sensibilisés à la nécessaire mise en cohérence des ressources urbaines quand ils sont amenés à y recourir pour leurs enfants et pour eux-mêmes. Peut-être éprouvent-ils en première ligne les inégalités et les difficultés d'accès à certaines de ces ressources. Toujours est-il que les élus locaux devraient savoir reconnaître en eux les acteurs les plus disposés à appuyer et orienter les politiques transversales d'aménagement urbain qu'il leur revient de mettre en œuvre, dans l'intérêt de tous, avec leurs principaux partenaires institutionnels et associatifs.

Le second défi que requiert la qualité de la vie quotidienne dans les quartiers urbains est celui du développement de réseaux sociaux, ni contraints ni excessivement communautaires, mais affinitaires et de proximité, susceptibles de représenter des compléments, des prolongements et parfois des alternatives aux échanges et aux entraides que l'éparpillement de la famille élargie ne permet plus d'assurer. Il revient aux élus locaux d'apporter, parmi d'autres, leur appui à ces réseaux et, le cas échéant, d'impulser leur constitution.

Un tel défi est d'ailleurs de nature à intéresser aussi les enfants et les jeunes qui naissent et grandissent dans les familles de la grande bourgeoisie ou dans celles qui aspirent à en devenir partie prenante. Regroupées dans le monde clos de leurs quartiers résidentiels et de leurs « cercles » électifs et sélectifs, ces familles ignorent en effet le reste de la ville et n'autorisent guère leur progéniture à en découvrir toutes les composantes et les facettes, à y engager leur « capital social ». Elles ne se déplacent, et ne laissent leurs enfants se déplacer, que d'un îlot protégé à l'autre. Une politique destinée à l'ensemble des familles ne peut,

dans l'absolu, se désintéresser du type très particulier d'aliénation auquel ces enfants et ces jeunes, économiquement favorisés mais socialement contraints et parfois affectivement délaissés, sont exposés.

À l'autre extrémité de l'échelle sociale, il existe en centre ville comme en banlieue, dans certains quartiers dégradés ou enclavés, des familles qui évitent elles aussi une ville qu'elles connaissent peu ou mal et dont elles se sentent *a priori* exclues. Elles s'en protègent en prescrivant à leurs membres, autant que faire se peut, le repli familial protecteur, l'entre soi socio-culturel voire ethnico-religieux, et l'assignation à résidence spatiale. Ces familles aménagent cependant l'injonction à la relégation territoriale et à l'isolement relationnel à laquelle elles semblent condamnées à se soumettre en investissant sur place des réseaux efficaces sinon de parenté du moins de voisinage, en développant des solidarités inter-familiales qui peuvent prendre une forme associative, ou encore en se consacrant à l'exercice limitatif de certains métiers, éventuellement non déclarés, et parfois de trafics divers. Ce faisant, les parents y constituent des sortes de « villages dans la ville » qui leur procurent le soutien moral et les entraides pratiques, notamment pour la garde, la surveillance et l'éducation des enfants, que requièrent la monoparentalité de nombre de leurs foyers, l'éloignement géographique, les faibles revenus et les horaires incommodes des emplois, souvent de service, que certains d'entre eux obtiennent non sans difficulté. En cas de relogement ou de dé-cohabitation, les liens familiaux peuvent perdurer non sans que de nouveaux liens sociaux, se délocalisant, soient alors recherchés au sein de leur nouvel habitat.

De ces deux types de modèles sociaux extrêmes, c'est manifestement des seconds qu'il y a le plus à apprendre et à attendre. Souvent observés, de l'extérieur de l'intimité familiale, dans les quartiers dits de la « politique de la ville », ils constituent des sortes de laboratoires urbains où s'expérimente une dialectique dynamique qui, plaçant en interaction les structures familiales en présence et les modes d'occupation des espaces urbains, contribue à faire évoluer simultanément les unes et les autres. Les réseaux relationnels qu'y tissent les individus, et notamment les jeunes, y constituent des supports et des moyens d'intégration progressive dans l'ensemble du tissu urbain. Les parcours scolaires de ces derniers, correctement accompagnés, pourraient contribuer à consolider et à ouvrir ces réseaux.

Quoiqu'il en soit, les élus municipaux ne peuvent rester indifférents à de telles dynamiques de réseaux et d'émancipation progressive des territoires, et ceci d'autant plus qu'elles sont initiées par leurs habitants eux-mêmes. Les défis politiques consistent ici à encourager ces dynamiques et, plus encore, à favoriser la connexion de ces réseaux avec ceux que les familles des classes moyennes peinent quant à elles à constituer. Celles-ci, bien que souffrant à leur façon de l'isolement urbain, sont en effet moins affectées par l'expérience de l'urgence sociale de s'« en sortir » que par la crainte de voir se bloquer à leur palier, voire redescendre, le fameux « ascenseur social » qu'elles osent de moins en moins promettre à leurs enfants. Il leur faut, elles aussi, pouvoir contribuer à l'invention de nouvelles perspectives sociales et territoriales et, pour cela, trouver les occasions de peser sur les décisions municipales.

Il s'agit donc, en pratique, d'inciter le plus grand nombre de familles à délibérer, en leurs quartiers, des aménagements requis par leurs espaces de vie extra-familiaux. Il s'agit aussi de rechercher avec elles les moyens de dépasser leurs assignations résidentielles par la promotion de modalités émergentes de construction de la mixité et de la mobilité, sociales et géographiques.

Pour en partie inédit qu'ils soient, de tels objectifs peuvent s'inscrire à l'ordre du jour d'une visée utopiste, devenue aussi nécessaire que réaliste, et fondatrice dans la durée d'une politique progressiste en direction des familles. L'enjeu n'est pas seulement d'inciter les familles à rester ou à s'installer en centre ville. Il est aussi et surtout de susciter leur désir de s'approprier et de partager les différentes facettes de cette ville, d'en maîtriser le développement et de contribuer avec leurs élus à la mettre à la hauteur certes de leurs propres enfants, mais aussi de tous les enfants. Il est enfin de les aider à se sentir en mesure, le moment venu, de remettre en toute confiance les clefs de la ville à leurs enfants, le regard éventuellement tourné sans crainte au delà du périmètre municipal où un avenir choisi, et non plus subi, appellera manifestement certains d'entre eux.

Aussi faut-il se prémunir tout d'abord du risque de laisser les familles s'enfermer dans des postures de consommateurs, plus ou moins passifs et plus ou moins reconnaissants, des équipements, des services et des prestations mis à leur disposition. Mais accepter, en revanche, de les considérer comme de nouveaux types d'acteurs et de co-producteurs des politiques urbaines et, pour commencer, de les encourager à le devenir vraiment afin qu'elles puissent progressivement assumer, exercer et partager les pouvoirs que cela suppose.

QUE FAIRE ET COMMENT, DANS LES VILLES, AU FIL DES 12 ANS A VENIR, AVEC ET POUR LES FAMILLES ?

Le niveau communal est, en France tout du moins, celui qui permet de mobiliser, de concrétiser et si possible d'intégrer les compétences correspondant à la plupart des besoins et des aspirations à satisfaire pour assurer la qualité de vie au quotidien des familles tout en prenant en compte leurs diversités. Le département exerce, quant à lui, l'essentiel des missions d'action sociale prévues par la loi en direction des familles fragilisées ou en difficulté. Les services déconcentrés de l'État - en particulier ceux de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, des Affaires sanitaires et sociales - et les Caisses territoriales des allocations familiales, de l'assurance maladie et de l'assurance vieillesse complètent la liste des dispositifs mis à la proche disposition des familles. Ils s'efforcent, eux aussi, de s'adapter à leurs spécificités locales.

Or, au sein d'une grande ville, ces spécificités sont fort nombreuses. Elles sont à l'image de l'hétérogénéité de ses quartiers, tout comme de celle de leurs communes limitrophes. Les caractéristiques territoriales se spécifient d'ailleurs à ce point que l'on imagine sans peine que les continuités déjà ébauchées auront connu en 2020 de nouveaux développements institutionnels. En matière d'alliances territoriales comme en matière d'alliances familiales, l'exogamie bien pensée et bien vécue doit reposer sur le rapprochement plutôt que sur l'affrontement, sur la coopération plutôt que sur la compétition, sur la connexion plutôt que sur l'annexion, sur la suture plutôt que sur la rupture.

Les diversités territoriales intra et extra-urbaines sont connues, reconnues et plus ou moins maîtrisées par les décideurs politiques municipaux. Il ne devrait s'agir pour eux ni de les gommer ni d'abolir l'histoire dont elles sont les témoins, mais d'en corriger les écarts les plus injustes et d'organiser leur coexistence et leurs échanges en évitant que ne s'impose à terme le modèle unique d'une « gentrification » déjà ça et là à l'œuvre. L'harmonisation voire l'extension de la ville ne doivent pas se payer au prix de son uniformisation, c'est-à-dire au prix de la sélection de fait des habitants et du type de ménages - et *a fortiori* de familles - qui la composent. Autant que la présence des familles, leur diversité est un atout pour une ville.

Les familles, plus petites collectivités locales de la République

Les membres d'une famille sont unis par des liens d'alliance, de filiation, affectifs, assignés, patrimoniaux, etc. Ces liens se composent, se décomposent et se recomposent au fil du temps avec le double souci partagé de gérer, dans l'immédiat, les conditions des équilibres relationnels internes et externes, puis d'organiser la transmission de la vie, de la mémoire, du capital culturel et des biens, matériels et immatériels, acquis.

Il a longtemps été admis que la famille ainsi constituée représentait « *la plus petite cellule de base de la société* » pour reprendre les termes de Friedrich Engels, en 1884, dans « *L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'État* ». Conçue de la sorte, chaque famille coexiste et se regroupe en effet avec d'autres familles pour former des organisations collectives dont les territoires de référence (quartier, ville, département, région, nation, Union européenne, institutions mondiales) se déploient et s'emboîtent à la façon des poupées russes et sont dotés de compétences politiques et administratives qui interfèrent plus ou moins directement avec celles qu'exercent les familles dans, entre et hors de leurs demeures.

De fait, sauf à rester isolées et enclavées – ce qui, en tous lieux et en toutes époques, ne s'avère ni souhaitable ni possible au regard notamment des besoins spécifiques des enfants et des personnes âgées –, les familles ne peuvent réunir seules les conditions et les moyens de leur bien-être. Un principe de subsidiarité doit donc s'appliquer entre l'ensemble des compétences et des ressources territoriales en jeu.

Autrement dit, et dans l'esprit même de la décentralisation française, il ne serait pas absurde que, après les régions, les départements et les communes, les familles soient aujourd'hui considérées en leurs lieux de vie, et quelles que soient les formes sous lesquelles elles se présentent, comme les plus petites collectivités locales de la République.

N'est-ce pas en effet au sein de la famille et donc au plus près de chacun de ses membres que sont discutées, prises et mises en œuvre un grand nombre des décisions qui concernent au quotidien chacun d'entre eux, et notamment les enfants ? N'est-ce pas également à son niveau que ces décisions sont financées par les revenus du travail, ou cofinancées avec le concours de diverses prestations publiques. Au fil de ces décisions, on ne veille pas seulement à l'intérêt des individus qui cohabitent sous le même toit, mais aussi à la cohésion interne de l'ensemble du groupe familial. On cherche par ailleurs, à la plupart de ces occasions, à entretenir ou à créer des relations si possible de qualité avec un environnement proche plus ou moins choisi : famille élargie, voisins, amis, commerçants, professionnels des services et des institutions contribuant aux fonctions familiales, etc. On procède avec eux à des échanges de tous ordres qui, en ouvrant le territoire familial, en rendent ses résidents plus conscients de leur participation à la vie sociale.

Comme toutes les collectivités territoriales, les familles présentent des caractéristiques diverses. Elles n'en sont pas moins dotées de droits communs et d'obligations similaires. Elles sont dites nucléaires, élargies, monoparentales, recomposées, adoptives, homoparentales, etc. Les liens entre les adultes et les enfants qui les constituent y sont plus ou moins institutionnalisés, plus ou moins officialisés par le Code civil. Mais ils confèrent dans tous les cas aux individus ainsi réunis des responsabilités mutuelles ou partagées, un cadre spécifique de relations et une communauté de destin par lesquels le groupe familial dépasse les seules

logiques de la cohabitation et de la coexistence de ses membres. S'il est en effet structuré de l'intérieur par ses règles de fonctionnement propres, le groupe familial l'est aussi de l'extérieur par les normes sociales en vigueur, telles qu'elles sont codifiées par l'usage ou par l'État.

Ce point mérite d'être souligné. Quelles que soient son histoire, sa forme et sa composition, aucune famille ne peut être réduite à un espace strictement privé. Tout comme une collectivité locale, elle est d'une façon ou une autre exposée à une sorte de « contrôle de légalité » des principaux actes qu'elle pose. Elle bénéficie certes d'importantes marges d'autonomie pour effectuer les choix et prendre les dispositions qui lui permettent d'organiser sa vie quotidienne. Mais cette autonomie est limitée et ses choix sont déterminés par une série d'exigences, de contraintes et d'opportunités.

Les exigences auxquelles doivent souscrire les familles résultent des missions qui leur sont traditionnellement déléguées en première ligne, mais auxquelles les pouvoirs publics ont pris une part croissante, quoique de façon relativement collective et anonyme. Ces missions consistent pour l'essentiel à assurer la protection, l'éducation et l'émancipation des enfants, l'organisation de la solidarité entre les individus et entre les générations, l'entretien et la transmission de la mémoire et d'un certain nombre de valeurs, de savoirs et de savoir-faire.

Les contraintes et les opportunités qui déterminent la vie des familles sont celles que leurs membres rencontrent dans leur environnement social, professionnel, économique, matériel et culturel pour mener à bien les missions et assumer les rôles attendus d'eux. Elles sont liées aux conditions de logement, de travail, de scolarité, de transports, de loisirs, de protection sociale, de soins, de sécurité, etc. soit, il faut de nouveau le souligner, à un ensemble de facteurs sur lesquels les pouvoirs publics, notamment municipaux mais aussi nationaux, ont une prise réelle.

Revitaliser les principes républicains au cœur de la ville et auprès des familles

Dans ce contexte d'autonomie « territoriale » relative, toute famille bénéficie d'une caractéristique spécifique de l'espace privé qu'elle constitue, à savoir le droit au respect de son intimité. Pour les professionnels et les institutions en contact avec telle ou telle famille, dans le cadre de telle ou telle mission, ce droit signifie un devoir : celui de lui garantir la confidentialité des informations qu'elle recueille auprès d'elle et/ou à son sujet. Ce devoir de secret professionnel connaît cependant des limites, qui matérialisent le « contrôle de légalité » ci-dessus évoqué.

La première limite est absolue. Elle doit de ce fait être franchie avec discernement. Elle correspond aux situations où la sécurité et la dignité d'un membre fragile de la famille (enfant, personne âgée, malade ou handicapée) sont manifestement menacées ou compromises par le fait de subir, au sein ou en dehors de cette famille, des violences, des carences de soins ou des négligences graves. Les comportements infantiles présumés prédictifs de délinquances ultérieures ne devraient pas relever de cette catégorie de situations, comme le précédent ministre de l'intérieur s'est pourtant acharné, avec succès, à le faire valoir.

La seconde limite est plus relative, en ceci qu'elle ressort peut-être plus de l'éthique que de la déontologie. Elle est non moins fondamentale, en particulier dans le contexte de l'anonymat et parfois de l'anomie des

villes. Elle consiste à ne pas confondre respect de l'intimité des familles et indifférence à l'égard de l'isolement social ou du renfermement, actif ou passif, des plus en difficultés d'entre elles. Un devoir de solidarité, plutôt que d'ingérence, peut être ici rendu particulièrement légitime, par exemple envers des parents qui ne trouvent plus ou risquent de ne bientôt plus trouver en eux-mêmes et autour d'eux les ressources nécessaires à ce que leurs enfants se voient garantir la satisfaction de leurs besoins et de leurs droits essentiels.

Plus généralement, et au-delà des seules situations génératrices de danger ou d'isolement contraint, la prise en compte et l'application effectives de la Convention internationale des droits de l'enfant confèrent aux pouvoirs publics, aux professionnels mais aussi à l'environnement immédiat des familles en difficulté des obligations renforcées. Il leur revient de refuser la relégation des désarrois parentaux dans le champ clos de la culpabilité ou du découragement, et de mobiliser les moyens permettant à ces familles de retisser les liens sociaux par lesquels parents et enfants seront invités à prendre ou reprendre une place digne et active dans les espaces collectifs.

Face aux multiples causes, signes, et conséquences de la fragilisation de ces liens sociaux, la revitalisation des principes fondateurs de la République est plus que jamais d'actualité, notamment en milieu urbain. Elle incite en l'espèce à reconsidérer la place, le rôle et les implications des familles - parents, jeunes et enfants - au sein tant de la vie sociale en général que des politiques publiques en particulier ; et à le faire par conséquent en prenant en compte l'ensemble des interactions qu'elles développent avec leur environnement. Ces principes sont étroitement liés et, plus encore, foncièrement indivisibles. Ils s'imposent subsidiairement à tous les pouvoirs publics et, en premier lieu, parce qu'ils sont les plus proches des familles, à ceux - politiques et administratifs - des villes et des départements.

Au nom du principe de liberté, aucun modèle de famille ne doit s'imposer ou être imposé par les pouvoirs publics ou par tel ou tel groupe de pression. L'État et les élus locaux doivent garantir ce principe et faciliter juridiquement sa mise en œuvre tout en veillant, on l'a vu, à ce que la liberté d'organisation et de fonctionnement de chaque famille ne porte pas gravement atteinte à l'un ou l'autre de ses membres, notamment aux enfants et aux personnes âgées. La liberté reconnue au groupe familial ne signifie pas que puissent être abolies dans son espace privé les règles en vigueur autour de lui, ni que certains liens familiaux puissent s'y transformer « librement » en chaînes d'aliénation ou d'indifférence.

Au nom du principe d'égalité, les pouvoirs publics tout comme les organismes de protection sociale ne doivent pas instituer d'inégalités de traitement entre les différentes formes de familles. Ils doivent par ailleurs contribuer à l'égalisation des cadres et des conditions de vie en cherchant à corriger par l'offre d'équipements, de services et de prestations destinés aux familles les désavantages sociaux résultant des inégalités de ressources ou de contraintes qui pèsent sur certaines d'entre elles et sur certains de leurs membres. Moins que d'« égalisation des chances » ou de discrimination positive, il s'agit ici de garantir activement l'égalité d'accès des familles à leurs droits et aux ressources de la ville, quitte à accroître ou à rééquilibrer en ce sens les efforts entrepris en matière d'information, d'accompagnement et, s'il y a lieu, d'investissement et de fonctionnement.

Le principe de fraternité doit quant à lui réaffirmer le bien-fondé des formes collectives, institutionnalisées et plus ou moins anonymes de solidarité qui, issues des revendications et des luttes sociales, permettent de financer des objectifs de protection sociale généralisée par la redistribution partielle des revenus du travail

et du capital. Mais, sans susciter de régressions caritatives, il doit aussi appeler et amener à se manifester des formes plus actives et plus directes de solidarité de proximité. Ce mode d'expression du principe de fraternité envers et entre les familles mérite qu'on s'y arrête, dans la mesure où il est porteur d'enjeux sociaux considérables pour les années à venir.

Une ville qui doit s'ouvrir à la mobilisation et à l'implication solidaires des familles

Dans un contexte d'urbanisation massive, les mécanismes redistributifs qui ont permis depuis deux siècles à l'« État providence » de structurer la solidarité nationale sont aujourd'hui à la recherche de nouveaux acteurs et de nouveaux relais plus, peut-être, que de nouveaux principes. Simultanément, la territorialisation accrue de l'action publique a favorisé l'émergence d'initiatives soucieuses de conjuguer proximité, pertinence, éthique et efficacité. Leurs promoteurs redécouvrent ou revalorisent à cette occasion, au delà du visage de l'utilisateur consommateur de services, le rôle de l'habitant mobilisable et impliqué, et peu à peu celui du citoyen acteur et solidaire. Outre le champ de l'action sociale et médico-sociale ou encore, par exemple, du « soutien à la parentalité », ce sont dès lors les domaines de l'action éducative, culturelle, environnementale et, plus globalement, de la lutte contre les ségrégations de tous ordres qui doivent pouvoir être inscrits en de nouveaux termes à l'ordre du jour des acteurs et des décideurs concernés, incluant les citoyens eux-mêmes et, souvent en première ligne, les familles.

Libérer les potentiels créatifs des habitants ; soutenir leurs capacités à se regrouper, dans et entre les quartiers, à investir les démarches associatives ou les instances de démocratie participative locale et à se rapprocher des professionnels de façon à répondre aux besoins et aux problèmes sociaux par la réflexion et l'action communes ; faire le pari de la rencontre, des échanges, de la confiance et du respect mutuels, de la convivialité et parfois même de la conflictualité constructive pour une meilleure maîtrise du cadre et des conditions de vie de tous et de chacun : tels sont les principaux enjeux qu'entendent aujourd'hui relever les processus dynamiques désignés par des concepts, parfois anciens mais toujours opérants, tels que le « développement social local », l'« éducation populaire », la « coéducation ».

En ces domaines, passer du concept aux pratiques, de l'éthique aux méthodes, de la recherche du sens à celle de l'organisation des volontés, bref du « pourquoi ? » au « comment ? » constitue le cahier des charges d'un ensemble de chantiers à la fois complexes et stimulants, mais déjà ouverts ça et là avec, en règle générale, l'appui de municipalités engagées. Ceux qui, élus, professionnels ou citoyens, entendent faire alliance avec des familles ayant tourné le dos à la résignation et refonder leurs pratiques peuvent le faire sur la base de trois postulats qu'il leur revient de prendre le temps d'apprendre à partager.

Le premier postulat est qu'il faut accepter de dresser le constat, au fil des réalités contemporaines, d'une coéducation de fait des enfants et des jeunes.

Ce constat n'est pas récent. *"Il faut tout un village pour élever un enfant"*, dit-on encore en Afrique. Aujourd'hui, en milieu urbain, il y faut tout un quartier : les parents, certes, mais aussi les voisins, les proches et les amis ; les personnels de l'Éducation nationale, bien entendu, mais aussi, à la lumière d'une étude fine des besoins locaux, les personnels municipaux ou associatifs des divers dispositifs d'accueil de la petite enfance, des activités périscolaires, culturelles, sportives, de loisirs ; et, le cas échéant, les divers

professionnels de l'action sociale ou socio-éducative et de la santé. Chacun d'entre eux occupe auprès des enfants et des jeunes une place spécifique et souvent complémentaire avec celle des autres.

L'instauration de logiques et de postures co-éducatives entre les parents et les divers intervenants de proximité doit être menée dans le respect de la globalité de la personne de l'enfant, de la continuité de sa maturation, de ses aspirations simultanées - à tous les âges - à la protection et à l'émancipation, à l'expression et à la participation, à l'exploration, à la découverte et au partage tant des apprentissages que des jeux et des espaces publics. Les pédagogies progressistes doivent promouvoir à cet égard des rapports de coopération, et non pas de compétition, entre des enfants et des jeunes qui ont surtout besoin de confiance, d'accompagnement et d'encouragements de la part des adultes, mais aussi de voir reconnue, plutôt que condamnée d'emblée, l'importance de leurs propres réseaux relationnels.

Il faut en effet prendre acte qu'aujourd'hui, et notamment en ville, les enfants et les jeunes sont ouverts à de nombreuses sources d'instruction, exposés à de multiples influences, incités à faire des choix précoces sans toujours en avoir les moyens. Aussi ne peuvent-ils plus être réduits à leurs seules dimensions de fils ou de filles de leurs parents, ou encore d'élèves. Leur épanouissement personnel, familial et social et leurs progressions scolaires forment un tout. Il est donc de la responsabilité de tous les adultes chargés de leur éducation, de leur instruction et de leur émancipation d'y collaborer solidairement et sans exclusive. Il leur revient aussi de savoir instaurer, entre eux et avec les enfants, un dialogue confiant et régulier qui préserve ces derniers du risque de devenir le siège de conflits de loyauté à l'égard des modèles adultes en présence. A défaut de quoi, au gré d'arbitrages budgétaires municipaux privilégiant les dispositifs de vidéo-surveillance, les enfants et les jeunes pourraient bien devenir malgré eux les héros de caméras installées par des élus qui, ne sachant leur parler de près, se cantonnent à les faire observer de loin pour mieux traquer leurs moindres dérapages et sanctionner leurs parents.

Le deuxième postulat est qu'une place primordiale doit donc être reconnue aux parents, qu'il convient par conséquent de ne pas déresponsabiliser — et, pour commencer, de ne pas « démissionner » — mais dont il faut au contraire valoriser et soutenir les compétences spécifiques pour mieux les accompagner dans leurs rôles éducatifs.

Dans chacune des dimensions — relationnelles, d'apprentissage ou de socialisation — où ces rôles se déploient, la très grande majorité des parents n'entendent pas être déchargés de leurs responsabilités. Mais ils souhaitent se sentir moins seuls, moins inquiets et mieux confortés pour exercer pleinement ces responsabilités, dans le quotidien de la vie familiale et de la vie sociale. Ils veulent pouvoir effectuer de façon éclairée les choix éducatifs essentiels qui leur incombent, en particulier pour ce qui concerne la socialisation, la scolarité et parfois la santé de leurs enfants. Ils cherchent à faire valoir leurs droits de parents et ceux de leurs enfants, pour mieux aider leurs enfants à devenir à leur tour des adultes, des parents et des citoyens responsables.

Quant aux parents les plus en difficulté pour assumer leurs responsabilités éducatives, il importe d'intervenir auprès d'eux avec des objectifs et des moyens directement adaptés à leur situation actuelle et, donc, déterminés avec eux. Et de le faire si possible de façon précoce, parfois même dès la grossesse, et soutenue. Il s'agit bien souvent, pour commencer, de les aider à sortir de leur isolement social, à établir ou restaurer des liens de confiance avec leur environnement. Puis de les accompagner concrètement et au quotidien dans

l'exercice voire la découverte de leurs rôles de parents, de les amener à reconsidérer leurs valeurs, leurs modèles, leurs pratiques en matière d'éducation, à mieux identifier pour mieux les résoudre les surgissements de conflits que suscite toujours l'éducation des enfants et les contraintes de tous ordres qu'elle engendre.

Dans tous les cas de figure, il s'agit au fond de forger au cœur de la ville de véritables projets socio-culturels avec l'ensemble des parents qui le souhaitent, et de le faire en mobilisant les méthodes de l'éducation populaire c'est-à-dire en s'appuyant sur la diversité de leurs expériences de parents. Conçus dans un esprit de confiance et d'élaboration partagées, plutôt que livrés clés en main par certaines institutions locales au nom d'une « prévention » qui ne nomme pas son champ et ses cibles pour mieux masquer ses missions de contrôle et de coercition, de tels projets pourront concerner et mobiliser non seulement les individus, mais aussi tout le groupe familial et au-delà, comme savent si bien le faire nombre de centres dits - eux aussi - socio-culturels, des ensembles de familles résidant dans un même quartier.

Parce qu'ils contribuent *in fine* au développement local, ces projets pourront bénéficier des appuis de professionnels qui, présents et actifs auprès des familles, sauront les accompagner dans la résolution des problèmes qu'elles rencontrent à l'échelle de leur quartier. Il peut s'agir, par exemple, de familles qui viennent d'y aménager et sont en quête d'informations sur celui-ci, de familles souhaitant mettre en place des dispositifs de gardes partagées d'enfants ou de co-voiturage, de familles voulant pallier un déficit local d'offres culturelles pour les enfants, de familles confrontées à des difficultés diverses, etc.

Des appuis institutionnels, même modestes, peuvent aussi être apportés à des projets intéressants des familles mobilisées par un même sujet mais qu'elles entendent mener à une échelle plus vaste, comme par exemple le développement des pédagogies coopératives, les échanges et les entraides entre familles adoptives ou entre familles homoparentales, les techniques de jardinage en milieu urbain, l'accès aux services de médiation familiale, la pratique du parrainage, l'appui aux initiatives inter-générationnelles, etc. Il importera aussi que ces différents projets d'intérêt local ou parisien, voire francilien, bénéficient si possible et si nécessaire de l'appui d'élus et de professionnels qui pourront informer et encourager d'autres familles et d'autres personnes suffisamment solidaires ou concernées pour être en mesure d'y apporter leurs contributions.

Il s'agit en d'autres termes que la ville se mette au service des projets des familles, des parents, des jeunes et des personnes âgées disponibles, et qu'en retour ces projets contribuent à l'animation et à l'enrichissement de la vie des quartiers et de la vie urbaine en général.

Le troisième postulat résulte des deux précédents et les résume. Il consiste à considérer comme désormais indispensable de promouvoir la place et la participation active et durable des citoyens, parents ou non, en difficulté ou non, dans les dispositifs publics de proximité, les actions de développement social, culturel et économique local et les mécanismes non financiers de solidarité. L'individualisme urbain n'est pas aussi inéluctable qu'il y paraît. Il est peut-être, avec d'autres facteurs plus tangibles, la conséquence plus que la cause de la solitude et du repli observés dans certains quartiers. Il est peut-être, plus encore, le fruit de ce paradoxe, indicateur du déficit d'humanisation de modes de vie trop récemment et trop brutalement urbanisés, que soulignait un père africain d'origine rurale dans un groupe de parents parisiens lorsqu'il leur faisait remarquer que « *dans vos villes, plus vous êtes nombreux et plus vous êtes seuls* ».

Ainsi, par exemple, des relations d'aide reposant sur des échanges de services concrets dans le cadre de vie, non exclusives et même facilitatrices de l'accès à des aides professionnelles spécialisées, doivent-elles être résolument encouragées à se développer au sein de tout réseau soucieux d'atteindre les familles en difficulté ou qui risquent de s'y retrouver si elles restent trop isolées. Il est essentiel, de ce point de vue, de rendre possible, fiable et durable la nécessaire collaboration entre professionnels et non professionnels, que ces derniers soient bénévoles ou rémunérés.

Il existe en France des potentialités non négligeables pour que se développent de telles approches dans les différents domaines de la vie urbaine. En référence, notamment, aux dynamiques impulsées dans certains quartiers de la politique dite de la ville ou, plus généralement, avec l'appui des moyens mutualisés dans le cadre de divers dispositifs contractuels territoriaux ou encore des REAAP ci-dessus évoqués, se sont développés, souvent dans un cadre associatif, des groupes de parents, des « Maisons des parents », des lieux d'accueil, d'activités et de loisirs partagés pour les parents et les enfants, des structures de médiation socio-culturelle, des réseaux d'entraides, d'échanges de savoirs et de services, etc.

Ces initiatives sont la plupart du temps encore assez étroitement contrôlées par des professionnels, très présents au niveau des Conseils d'administration ou des équipes de bénévoles. Il n'y a rien à y redire si les parents y trouvent réellement leur intérêt en termes d'échanges concrets de services entre eux, et si les professionnels savent dépasser en ces occasions leurs enjeux institutionnels et certaines postures corporatistes.

Il n'en reste pas moins que l'on voit encore assez peu les militants d'associations familiales, de parents d'élèves, de locataires, d'habitants — pour ne citer qu'elles — prendre ou se voir confier l'initiative de piloter des rencontres où les parents seraient invités à échanger non seulement sur leurs difficultés et les moyens d'y faire face mais aussi et surtout sur leurs aspirations et les moyens de les concrétiser, entre eux ou avec l'aide de professionnels.

Il devient donc urgent que les décideurs des politiques urbaines conjurent la timidité d'associations qu'ils financent parfois sur le mode de la sous-traitance de missions de services publics ou encore dans des perspectives qui s'avèrent à terme plus souvent occupationnelles que propositionnelles et décisionnelles. C'est à eux qu'il revient de prendre le temps et l'habitude de faire suffisamment confiance aux familles pour leur restituer du pouvoir sur leur vie quotidienne et sur leur environnement urbain.

Il s'agit en pratique de déléguer aux familles, aussi directement que possible, c'est-à-dire sans filtres ou interfaces institutionnels excessifs, les moyens de concevoir, de mettre en œuvre, d'évaluer et d'ajuster entre elles un certain nombre d'actions et de services de proximité leur permettant de poser et de résoudre, par elles-mêmes, les questions qui les concernent en tant que familles.

Il revient aussi aux élus et aux décideurs locaux, plus classiquement mais non moins fondamentalement, de savoir organiser le recueil et l'analyse des besoins, des points de vue, des attentes et des propositions des familles. Il leur revient alors d'accepter d'en considérer la synthèse comme prioritaire à chaque étape de l'élaboration et de la concrétisation des projets territoriaux dont ils sont les principaux responsables, mais dont les familles sont les premières bénéficiaires et protagonistes.

L'EXEMPLE DES PROJETS EDUCATIFS LOCAUX

L'évocation de ce que pourrait être la mise en chantier et le déploiement, à partir de 2008, et la consolidation, à l'horizon 2020, de véritables projets éducatifs locaux dans les villes qui ne s'en sont pas encore dotées - ou leur développement dans celles qui en ont déjà forgés - va permettre de décliner, de façon concrète, l'ensemble des questions de finalité (« que faire ? ») et de méthode (« et comment ? ») qui viennent d'être avancées.

Les questions éducatives sont devenues, au plan national, des enjeux décisifs pour la recherche de cohésion sociale et pour le développement des territoires. Elles se posent en termes relativement spécifiques dans les zones rurales et périurbaines. Mais, dans les grandes villes, la mise en œuvre d'un projet éducatif local, éventuellement décliné au niveau des quartiers, doit devenir une priorité stratégique pour le nouveau mandat municipal, et sans doute aussi pour le suivant.

Le potentiel éducatif d'une ville, les services qui le portent, la part que les familles peuvent prendre à leur mise en adéquation avec leurs attentes sont devenus des facteurs importants de l'attractivité de cette ville. La pérennité des initiatives prises à ce titre contribue aussi à renforcer durablement le niveau de qualification acquis par ses habitants pendant leur jeunesse mais aussi, dans une perspective de formation continue, à l'âge adulte. C'est de la vitalité sociale et économique de la ville dont, au total, il est à terme question. La coordination et l'émulation mutuelle des ressources éducatives sont donc de puissants leviers du développement social, culturel et économique local.

Encore faut-il être au clair sur ce que recouvre, en termes d'espaces et de temps, le domaine de l'éducation et résister à la tentation de le réduire au seul champ de l'éducation scolaire.

En réalité, l'éducation commence dès la naissance et se poursuit jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte et l'autonomisation. De ce point de vue, force est de constater qu'elle se déroule principalement, au quotidien et sur une durée de 18 ans voire plus, dans l'espace familial. L'éducation se déroule également, au fur et à mesure que l'enfant grandit en âge, au sein d'une série d'espaces institutionnels, essentiellement mais non exclusivement scolaires ni même dits « périscolaires », qui s'avèrent cependant plus ou moins harmonieusement coordonnés dans leurs organisations, leurs fonctionnements et leurs zones de transition. Enfin, les temps libres et de loisirs des enfants et des jeunes, abusivement qualifiés d'extra-scolaires, sont aussi propices à leur éducation, qu'ils se déploient dans des structures cadrées par un projet ou, dans certaines conditions, dans des espaces urbains ouverts bénéficiant d'une animation appropriée.

L'élaboration et la mise en œuvre d'un projet éducatif local supposent donc de reconnaître la réalité de responsabilités partagées s'exerçant tout au long des âges de l'enfance et de la jeunesse. Elles nécessitent, de ce fait, la fédération de l'ensemble des acteurs locaux de l'éducation autour de trois grands principes :

globalité et transversalité des analyses de besoins et de l'identification des valeurs éducatives à promouvoir ; partenariat concerté, assumé et durable dans la détermination des priorités et des objectifs comme dans la mise en œuvre des réponses et dans l'affichage des engagements respectifs et mutuels ; et, à chaque étape, reconnaissance des familles - parents, jeunes et enfants - comme parties prenantes incontournables du projet éducatif.

Ainsi, par exemple et pour commencer, la liste des acteurs de la co-éducation des jeunes enfants ne devra-t-elle pas se limiter aux parents, aux dispositifs d'accueils de la petite enfance collectifs (crèches, haltes-garderies, jardins d'enfants) ou individuels (assistantes maternelles, services prestataires de gardes à domicile) et aux écoles pré-élémentaires. On devra aussi l'ouvrir aux structures et aux initiatives « passerelles » entre ces différents équipements, aux « garderies » périscolaires, aux centres de loisirs pour très jeunes enfants, aux bibliothèques, aux ludothèques, aux lieux d'accueil parents / enfants et aux multiples associations de quartier proposant des services de ce type. Ces structures relevant souvent de compétences et de financements multiples et croisés, associant l'État, la ville et la Caisse des allocations familiales – sans oublier les familles elles-mêmes - , il faudra savoir en tirer, le moment venu, toutes les conséquences institutionnelles.

Si, comme il faut le recommander, l'objectif à atteindre est le déploiement d'un projet éducatif local concernant l'ensemble des enfants de 0 à au moins 16 ans, il ne faudra pas négliger d'intégrer les besoins et les attentes spécifiques des enfants de 0 à 6 ans (et notamment de 0 à 3 ans) et de leurs parents, et donc les réponses coordonnées à leur apporter. A cette occasion, la scolarisation des enfants de 2 ans dépourvus d'expérience préalable de socialisation extra-familiale devra bénéficier en priorité d'une évaluation soigneuse tant de ses objectifs que des moyens - actuellement laminés par l'État, à Paris, pour ce qui le concerne - permettant de les atteindre.

L'exemple de ces premières tranches d'âge indique bien que, plus généralement, il ne peut y avoir de projet éducatif à la fois réaliste et ambitieux sans qu'il ne soit procédé au préalable au repérage exhaustif de son périmètre et de ses attendus ni, surtout, sans mobiliser au fur et à mesure l'ensemble de ses acteurs potentiels, parents compris.

La démarche de co-éducation à promouvoir, et que requiert un tel projet, devra en effet s'appuyer tout d'abord sur la diversité et les spécificités locales des besoins et des aspirations, mais aussi des ressources et des potentialités, des territoires urbains. Il s'agira ensuite d'organiser la table ronde et la coopération des différents acteurs de l'éducation aptes à mettre en phase ces différentes caractéristiques locales dans le cadre d'une prospective dynamique et régulièrement évaluée.

Les acteurs de l'éducation concernés sont, bien entendu, les parents et, dès que possible, les enfants et les jeunes ; les professionnels - on l'a dit - des structures d'accueil de la petite enfance ; les enseignants et les autres membres des communautés scolaires ; les animateurs des temps et des espaces dits périscolaires et extrascolaires ; les éducateurs spécialisés et les autres professionnels de l'enfance et de la famille relevant des collectivités territoriales ; enfin les multiples acteurs du secteur associatif qui assurent en partie, ou qui complètent, ces différentes offres dans leurs composantes culturelles, artistiques, sportives, parascolaires (accompagnement à la scolarité, dispositif de veille éducative, programme de réussite éducative), sociales, sanitaires, etc.

Pour autant, et malgré de réelles et récentes évolutions, on sait que les coopérations entre les différents acteurs de l'éducation sont soit entravées par les clivages, les méconnaissances, les oppositions, le gaspillage des compétences et des énergies, soit méconnues ou dépendantes des seules bonnes volontés individuelles qui les rendent possibles.

Les parents, on l'a dit, surtout les parents de milieux modestes, éprouvent diverses sortes de difficultés à faire reconnaître leurs responsabilités, la valeur de leurs points de vue et leurs rôles potentiels. D'autres, mieux ou autrement dotés, mettent les professionnels en cause ou à distance pour se préserver de leurs doutes, de leurs craintes ou de leurs sentiments d'échec ; la réciproque est tout aussi fréquente.

De ce fait, mais aussi pour des raisons historiques plus profondes, les professionnels sont incités à « sanctuariser » l'espace, le temps et les missions de leurs institutions et à se défier de la coopération avec les parents et les associations présentes dans le proche environnement. Les associations quant à elles, pour se conformer aux critères qui garantissent leurs financements, hésitent à s'inscrire dans une logique de développement local, à relayer les impatiences et les initiatives citoyennes, et tendent à se plier aux formats des exigences institutionnelles et administratives en vigueur, même si elles s'avèrent inadaptées, plutôt qu'à en susciter de plus judicieuses.

Dans ces conditions, il ne suffira ni de réactiver l'esprit ni d'abonder la lettre des dispositifs contractuels et partenariaux locaux mis en place entre 1997 et 2002. Contrat enfance et contrat temps libres passés entre la Caisse des allocations familiales et la ville (rassemblés et revus à la baisse, depuis 2007, sous la forme du contrat enfance jeunesse) ; contrats éducatifs locaux ; volets éducatifs du contrat de ville (renommé, en 2007, contrat urbain de cohésion sociale) ; contrat local d'accompagnement à la scolarité (dont l'État s'est largement désengagé depuis 2005) ; veille éducative (complétée et débordée, depuis 2006, par un ambigu programme de réussite éducative) ; comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (dont l'existence et les effets sont parfois peu visibles) ; réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents : animés par des acteurs généralement de bonne volonté, plus ou moins ouverts aux parents, souvent dédiés aux seuls « quartiers (ou publics) en difficulté », ces dispositifs fournissent certes, çà et là, un cadre juridique et financier à certaines composantes du projet éducatif local. Mais il reste à en renforcer la lisibilité, l'ambition et surtout l'articulation pour que les acteurs et les décideurs locaux puissent s'en saisir au niveau des territoires pertinents concernés par leur mise en œuvre, et les étendre à de nouveaux.

Il importe donc surtout d'instaurer ou de conforter plus que jamais les maires comme les principaux pilotes de la conception, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de la consolidation du projet éducatif local de leurs communes voire des projets de quartier en lesquels il peut être amené à se décliner en plusieurs de ses aspects. Il importe aussi de reconnaître aux maires le droit de participer aux décisions du Conseil général, du Conseil régional et des services extérieurs de l'État quand ces décisions concerneront telle ou telle composante du projet éducatif local de leurs communes ou les subventions versées aux associations y concourant.

Les maires devraient également favoriser l'émergence d'instances de démocratie locale participative et contribuer à des offres de formation destinées aux parents susceptibles de s'engager dans celles-ci ainsi que dans les associations de parents d'élèves et toutes autres structures d'accompagnement éducatif. Ils

devraient de même initier ou systématiser la formation sinon continue des professionnels, notamment de l'éducation, relevant de leurs compétences dans les domaines de l'accueil des parents et des différentes formes de concertation et de collaboration avec eux. La commune construisant ou réaménageant les crèches et les écoles, et le Conseil général les collèges, il leur reviendra enfin de créer peu à peu une salle réservée aux parents dans chacun de ces établissements.

Dans la mesure du possible, et même si cela relève évidemment bien plus des compétences de l'État que de celles de la commune, celle-ci devrait promouvoir l'ouverture des établissements scolaires, et pas seulement des classes spécialisées, aux recherches et aux dispositions favorisant les pédagogies coopératives. La Ville et de Département peuvent néanmoins favoriser de telles options dans les équipements qu'ils gèrent ou dans les cahiers des charges de ceux qu'ils financent. À ces occasions, la commune peut attirer l'attention des parents et des autres éducateurs sur les atouts que représente, dès aujourd'hui et pour l'avenir tant de la vie familiale que de la vie économique et sociale et de la civilisation urbaine, le fait que chaque enfant acquière très tôt l'habitude de travailler, de jouer, de créer, de pratiquer les sports, etc. dans un esprit de coopération plutôt que de compétition.

Ainsi, sans préjudice des orientations éducatives privilégiées par sa famille, la commune peut-elle inciter chaque jeune à se considérer comme acteur de ses propres apprentissages, de la vie et de la gestion de son école, de son collège et des autres structures qu'il fréquente. Elle peut aussi le convier à prendre sa place dans la ville en lui apprenant à s'exprimer et à se connaître lui-même en tant qu'individu parmi les autres, engagé comme tel sur la double voie de son émancipation personnelle et de la solidarité avec son environnement. De ce point de vue, les acquis des Conseils d'enfants et de jeunes, quand ils existent, doivent être valorisés et développés.

On sait aussi que, dès la petite enfance et aux différents âges scolaires, les enfants et les jeunes ne sont pas égaux - socialement, sexuellement et géographiquement - devant les temps libres et la dimension éducative de ceux-ci. L'aménagement de ces temps relève en première instance des responsabilités parentales, souvent remaniées par le caractère parfois agressif, y compris sur le plan financier, des offres marchandes. Les offres publiques ou parapubliques de services dédiés aux familles dans les secteurs de la culture, des loisirs, du sport et des activités dites périscolaires et extrascolaires relèvent en grande partie des compétences municipales et du soutien de la Caisse des allocations familiales. Elles doivent être développées avec les contributions de l'État, y compris dans le cadre de l'environnement urbain habituel des familles, sans que les normes de sécurité qui en résultent parfois et les préoccupations occupationnelles qui les inspirent souvent ne viennent étouffer à l'excès leur attractivité pour les enfants et pour les jeunes, ni leur possibilité et leur désir de s'y inscrire au sens symbolique, et pas seulement administratif, du terme.

Il conviendra donc de promouvoir activement l'éveil culturel et la socialisation, précoces et continus, des enfants et des jeunes au cœur des volets non scolaires des projets éducatifs qui les concernent. Il faudra le faire à tous les niveaux territoriaux pertinents avec des finalités, des méthodes et des outils visant la cohérence et la coordination des temps et des espaces éducatifs, et favorisant l'opportunité proposée aux enfants et aux jeunes d'y découvrir et d'y cultiver résolument leurs talents propres plutôt que de se livrer à une consommation frénétique, sur le mode du *zapping*, d'activités sans suites.

Il faudra plus particulièrement renforcer l'accessibilité de toutes les familles aux équipements municipaux et associatifs de proximité, l'adaptation des offres de services aux réalités sociales, familiales et culturelles locales, et le partenariat de conviction, en ce sens, des acteurs éducatifs. À cet égard, la nécessaire revalorisation de la place, du rôle et des fonctions de l'animation et des animateurs des temps libres devra répondre à une logique d'éducation populaire. Une telle logique devra aussi permettre de prendre en compte, chaque fois que nécessaire, les besoins et les méthodes spécifiques d'animation des espaces publics ouverts, à destination aussi bien des filles que des garçons, ainsi que les aspirations exprimées ou ressenties en matière de loisirs partagés entre parents et enfants, et plus généralement entre familles et entre générations.

POUR CONCLURE : LES FAMILLES, UNE RESSOURCE D'AVENIR POUR LA VILLE

Lorsque, dans les quartiers et les villes, les énergies se fédèrent, que les paroles se font entendre et se libèrent et que des projets novateurs sont incités par les pouvoirs publics à se structurer, il importe que ces derniers, par les discours et les moyens qu'ils y consacrent, viennent légitimer et consolider ce mouvement émergent.

Les enjeux les plus stimulants et les plus exigeants de la participation des parents, des enfants, des jeunes et des autres habitants à l'aménagement de leurs cadres de vie sont tout d'abord liés au surcroît de pertinence et d'humanité - ainsi que d'efficience - qui en résulte. Mais, en filigrane de ces plus-values, se lisent aussi d'importantes promesses de retissage des liens sociaux et la mobilisation progressive de la citoyenneté autour du projet, solidaire et partagé, de voir enfin les villes contemporaines se mettre à la hauteur des enfants et de les adapter un peu mieux aux réalités et aux rythmes des familles.

C'est finalement une très nécessaire et très réaliste utopie que de vouloir modeler la ville en cherchant à y tisser des relations qui désarment le béton et, pour commencer, de partir du principe que les familles, en y devenant des auteurs et des acteurs plutôt que des spectateurs ou des consommateurs, pourraient y être reconnues, avec leurs enfants, leurs jeunes et leurs aînés, comme des sources de solutions plutôt que comme des sources de problèmes.

Cette utopie est de la même veine que celle qui inspira jadis les fondateurs de la République et que, deux siècles plus tard, les concepteurs de la décentralisation ont voulu réactiver. En acceptant de promouvoir les familles au rang de plus petites, mais peut-être aussi de plus importantes, des collectivités territoriales, il s'agit d'humaniser celles d'entre elles, les villes, dont le temps est maintenant venu qu'en soient durablement résolues les crises de croissance.

Promouvoir un partage équilibré, serein et résolu des responsabilités respectives des parents, des professionnels et des élus municipaux afin qu'émerge ou se développe un projet co-éducatif local, avec et à l'intention de l'ensemble des enfants et des jeunes de la commune, est sans doute une des façons les plus concrètes et les plus stimulantes d'y parvenir, dès aujourd'hui et pour demain.

FRÉDÉRIC JÉSU

ARTICLE

2006 - Des responsabilités partagées entre parents, professionnels et élus municipaux au projet local de coéducation

Licence (CC BY -NC-ND)



Vous êtes autorisé à publier, partager, distribuer gratuitement l'œuvre de l'auteur.

Dans la mesure du possible vous devez donner le nom de l'auteur. Vous n'êtes pas autorisé à vendre, louer, reproduire, adapter, modifier, transformer ou faire tout autre usage.

Courriel de l'auteur : contact@frederic-jesu.net

Site officiel de l'auteur : <https://www.frederic-jesu.net>

© Copyright-France tous droits réservés 2020-2021

Paris, 2020

ISBN 979-10-394-0452-5